



Bulletin d'analyse de(s) l'échantillon(s): 24-10921

Référence du Laboratoire: **2024/2072**

Adresse destinataire

Requérant: **Mons. Jérôme SONNTAG**

Reçu le: **21/08/2024**

Début de l'analyse: **21/08/2024**

Objet de l'analyse: **Contrôle**

Adm. Comm. Bertrange

Mons. Jérôme SONNTAG

B.P. 28

L-8005 Bertrange

Tél: 26312 614

Fax: 26312 666

Ce rapport comporte **3** pages et ne peut être reproduit partiellement sans accord explicite du laboratoire.

Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'analyse. Le laboratoire n'est pas responsable pour les informations fournies par le client qui peuvent affecter la validité des résultats.

Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'étape d'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Lexique:

#	paramètre sous accréditation
*	information fournie par le client
(1)	méthode interne basée sur la norme indiquée
(2)	méthode interne
VG	valeur-guide (non-respect marqué en orange)
VL	valeur-limite (non-respect marqué en rouge)
S	paramètre mesuré en sous-traitance
D	paramètre mesuré dans la partie dissoute de l'échantillon
n.d.	paramètre non déterminé suite à un problème technique
v.c.	voir commentaire



N° échantillon: **24-10921** Date de début des analyses: **21/08/2024**
Votre référence*: **AEP-401-104** Commune de Bertrange **Bertrange**
Info complémentaire*: **Les résidences du Domaine Schwall**
Nature de l'échantillon*: **eau de distribution**
Prélevé le*: **21/08/2024 à 09:50** Prélevé par*: **GUNNLAUGSSON - Adm. Comm. Bertrange**
Type d'échantillonnage*: **ponctuel - hors accréditation**

PARAMETRE(S) par section

PHYSICO-CHIMIE

INDICATEURS

	Note	Méthode	Résultat	Unité	VG	VL
Turbidité	#	ISO 7027	0.73	FNU		

Résultats validés le 22/08/2024 par JHO



Appréciation:

Néant.

Les résultats sont indiqués sans considérer les incertitudes de mesure. Des renseignements supplémentaires sur les méthodes d'analyse et les incertitudes sont disponibles sur simple demande.

Par ailleurs une déclaration de conformité ou de non-conformité par rapport à une exigence réglementaire ne tient pas compte de l'incertitude de mesure de la méthode d'analyse.

Les résultats bactériologiques sont à interpréter selon la norme ISO 8199:

- <1 : organismes non-détectés dans le volume étudié
- 1-3 : organismes présents dans le volume étudié
- 4-9 : nombre estimatif d'organismes présents dans le volume étudié

Informations spécifiques concernant les eaux potables:

L'appréciation concernant une eau destinée à la consommation humaine se rapporte à la loi du 23 décembre 2022 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Les normes suivantes sont appliquées aux échantillonnages sous accréditation:

- ISO 19458 : analyses microbiologiques
- ISO 5667-1 : techniques d'échantillonnage
- ISO 5667-3 : conservation et manipulation des échantillons
- ISO 5667-5 : échantillonnage de l'eau potable des usines de traitement et du réseau de distribution
- ISO 5667-6 : rivières et cours d'eau
- ISO 5667-10 : eaux usées
- FD T90-523-1: guide d'échantillonnage pour le suivi de la qualité des eaux dans l'environnement